

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2025-019

**Le 5 mai deux mil vingt cinq**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2025

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET) ; M. JOMAIN (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)**

**ABSENTS SANS POUVOIR : Mme DUC ; M. SILVY**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 3

### **Objet : Demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'exercice 2025**

Considérant le règlement du conseil départemental du 4 avril 2025 relatif aux dépôts de dossiers au titre du Partenariat territorial et au titre de la répartition du produit des amendes de police,

Considérant la délibération n°2025-011 du 17 mars 2025 entérinant le budget 2025 ainsi que les projets d'investissements,

Considérant la rénovation thermique du gymnase et l'inscription d'un crédit de 850 000 € au budget 2025,

Considérant l'aménagement de l'aire de loisirs Hubert BOULAUD et l'inscription d'un crédit de 180 000 € au budget 2025,

Considérant les travaux de voirie et l'inscription d'un crédit de 330 000 € au budget 2025,

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui sont inscrits au BP 2025, a l'opportunité de solliciter des concours financiers du Département,

Considérant les modalités de dépôts des dossiers, impliquant notamment un dépôt par voie dématérialisée au plus tard le 10 juin 2025,

Considérant les fiches action suivantes dont le plan de financement prévoit d'un taux maximum de subvention (80 %) et d'un autofinancement minimum du montant de l'opération,

La commune souhaite solliciter le concours financier du département pour les projets exposés ci-dessous au titre du Partenariat territorial et de la répartition du produit des amendes de police 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POUR) :

- Prend l'engagement de réaliser les travaux détaillés ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département au titre du Partenariat territorial 2025 et au titre de la répartition du produit des amendes de police, selon le plan de financement détaillé dans les fiches action ci-dessous,
- Décide d'accepter les subventions qui seraient éventuellement accordées.

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire



# 1 – Phase 2 du programme de rénovation énergétique du gymnase de Limas



## PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE

DECRET TERTIAIRE – REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE – AMELIORATION DU CONFORT



### LE CONCEPT

Suite à la dissolution du syndicat intercommunal des collèges par arrêté préfectoral le 26 juillet 2023, la commune de Limas devient propriétaire et assume seule la gestion du gymnase depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Cette infrastructure sportive, construite en 1976 et non rénovée depuis, mais moyennant une extension en 2005, est mis à la disposition des 700 élèves du collège UTRILLO et profitera aussi, après la rentrée 2025, aux 600 élèves du futur collège JACQUES CHIRAC.

Pour répondre à l'objectif du décret tertiaire (réduction de 40% du niveau de consommation d'énergie du bâtiment à l'horizon 2030), tout en améliorant le confort des utilisateurs, un diagnostic énergétique a été réalisé en 2023, pour définir un programme de travaux.

Ce programme d'un montant de 1 450 000 € HT a ensuite été réparti sur 3 exercices (2024, 2025 et 2026) et met en œuvre les opérations suivantes de rénovation préconisées par l'étude énergétique :

- Isolation des murs par l'intérieur (réalisée en 2024)
- Changement des menuiseries (réalisé en 2024)
- Rénovation des espaces intérieurs (plomberie, électricité, plafonds) (réalisée en 2024)
- Rénovation du système de ventilation et de chauffage (réalisée en 2024)
- Rénovation de la toiture (isolation, étanchéité) en 2025
- Remplacement des lanterneaux de toiture en 2025
- Raccordement au réseau de chaleur urbain en 2026
- Installation de panneaux photovoltaïques (à l'étude) en 2026

### La commune de Limas poursuit son engagement dans l'amélioration énergétique de ses bâtiments.

La commune de Limas a réalisé en 2024, la première phase du programme pluriannuel de rénovation énergétique du gymnase, et poursuit son action en 2025 avec les opérations principales suivantes :

- Renforcement de la charpente ;
- Rénovation totale de la toiture ;
- Remplacement des lanterneaux de toiture.

#### Calendrier prévisionnel

- ⇒ Début des travaux (phase 2) : 15 juin 2025
- ⇒ Fin des travaux (phase 2) : 1<sup>er</sup> septembre 2025

**MONTANT DES TRAVAUX PHASE 2 (2025) : 517 910 € HT**

#### AIDES SOLLICITEES

DSIL : 103 582 €

Conseil départemental : 207 164 €

#### AUTOFINANCEMENT

Commune : 207 164 €

**COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION DE RENOVATION DU GYMNASSE (PHASE 2)**

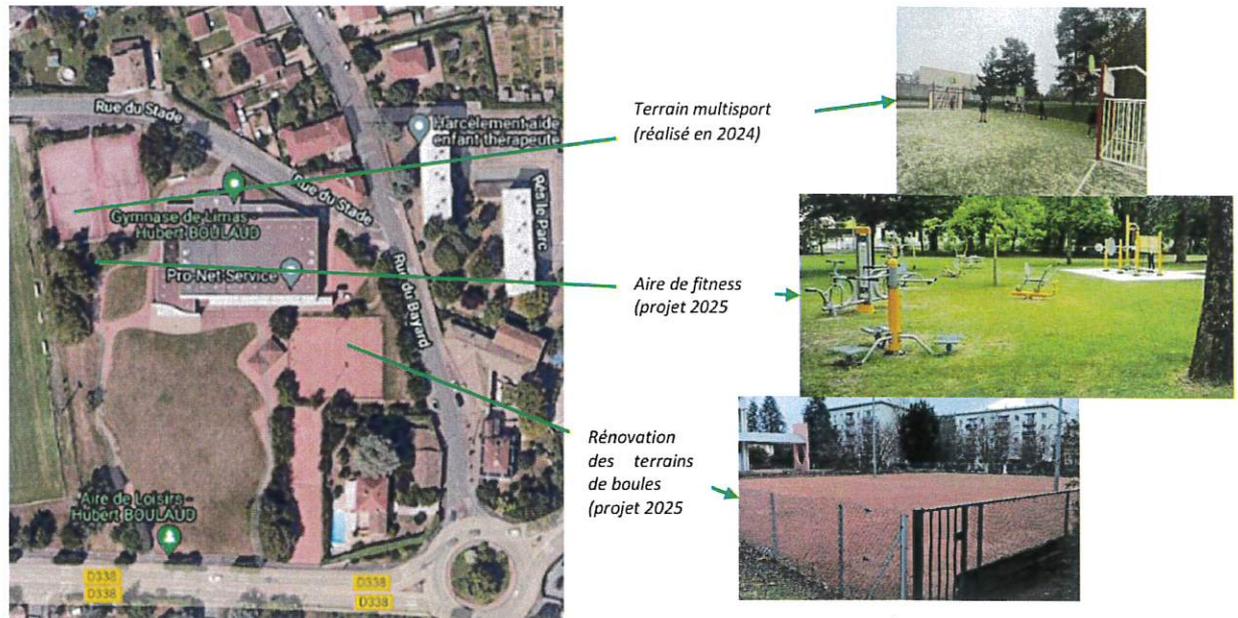
AMO	3 768 € HT
Ingénierie	78 142 € HT
Renforcement de charpente	21 000 € HT
Remplacement de la toiture et des ouvrants	415 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>517 910 € HT</b>

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RENOVATION DU GYMNASSE (PHASE 2)**

<b>Financiers</b>	<b>Subvention Sollicitée</b>	<b>Taux intervention</b>
DSIL	103 582 €	20 %
Conseil Départemental	207 164 €	40 %
Autofinancement (Commune de Limas)	207 164 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>517 910 €</b>	<b>100 %</b>

## 2 – Aménagement de l'aire de loisirs Hubert BOULAUD

### RENOVER LES EQUIPEMENTS DE LOISIRS – RENFORCER LE LIEN SOCIAL



L'aire de loisirs Hubert BOULAUD occupe une place centrale au sein du pôle sportif de la commune (gymnase, terrain de football, de tennis et de boules). Elle a été inaugurée au début de l'année 2024.

Afin de renforcer l'attractivité du lieu pour sa population, la commune de Limas prévoit la réalisation de plusieurs aménagements. A l'automne 2024, un terrain multisports a été aménagé. D'autres projets sont prévus dès l'année 2025, comme suit :

- **Installation d'agrès de fitness à proximité du terrain multisports**
- **Rénovation des terrains de boules. En effet, le club limassien de boule rassemble de nombreux adhérents, organise des concours renommés et initie les collégiens à ce sport très populaire dans la région. Les manifestations et moments de partage réunissant adultes et enfants autour de ce sport et du club sont un vecteur du lien social.**

**COÛT ESTIMATIF DE L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS HUBERT BOULAUD**

Rénovation des terrains de boules	66 600 € HT
Installation d'équipements fitness extérieurs	8 495 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>75 095 € HT</b>

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS HUBERT BOULAUD**

<b>Financiers</b>	<b>Subvention Sollicitée</b>	<b>Taux intervention</b>
DETR	22 529 €	30 %
Conseil Départemental	26 283 €	35 %
Autofinancement (Commune de Limas)	26 283 €	35 %
<b>TOTAL</b>	<b>75 095 €</b>	<b>100 %</b>

### 3 - Amendes de police

## COMMUNE DE LIMAS - DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

# NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

SECURISER LES PIETONS ET LES CYCLISTES

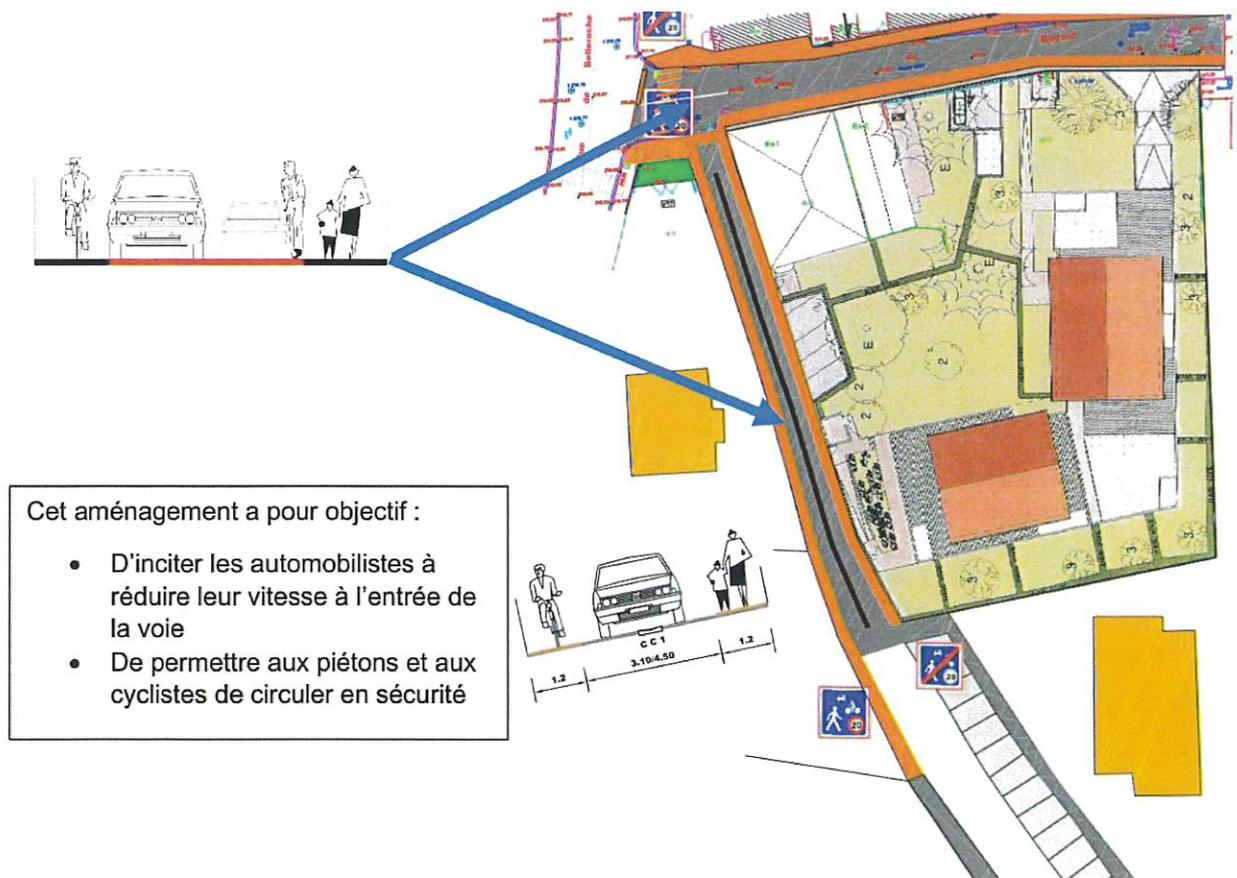
RUE DU BAYARD : AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE

La rue du Bayard est un axe principal de la commune de Limas car c'est la liaison entre Belleroche et le centre bourg. Elle dessert plusieurs résidences et quartiers d'habitat de la commune, ainsi qu'un stade utilisé par les collégiens et le club de foot.

Avec la réalisation d'un programme collectif de 30 logements, la zone se voit densifiée. Il est nécessaire de sécuriser la circulation des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Les dimensions actuelles de la voie ne permettent pas d'élargir les trottoirs ni de créer une piste cyclable.

Il a été décidé de créer une zone de rencontre (limitation 20 km/h) à l'entrée de la voie. Le niveau de la voie sera relevé au niveau des trottoirs, la nature des revêtements ainsi que la signalétique seront remplacés afin de prévenir et d'astreindre les usagers à adapter leur conduite.



## COMMUNE DE LIMAS - DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

# NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

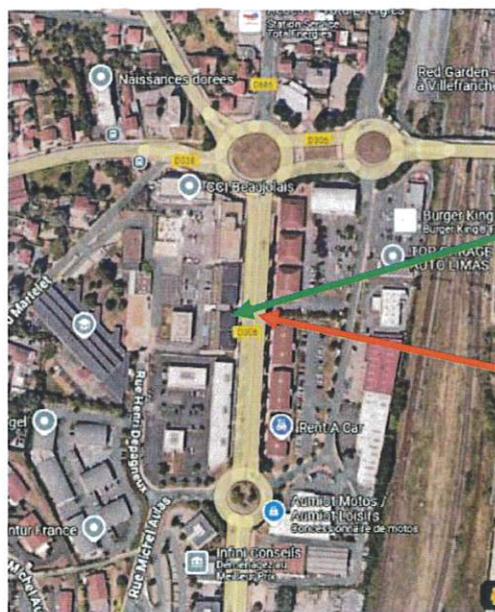
SECURISER LES PIETONS

CAMPUS MARTELET (RD306) : AMENAGEMENT D'UN PASSAGE PIETON SECURISE

Le campus du Martelet regroupe plusieurs écoles ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

La commune de Limas souhaite aménager un cheminement piéton sécurisé qui permette de desservir les bâtiments depuis les arrêts de bus, en toute sécurité sur la RD 306.

En accord avec le SYTRAL, titulaire de la compétence « transport », qui a la responsabilité d'aménagement des arrêts de bus, la commune est en charge de réaliser un aménagement sécurisé pour la traversée piétonne de la RD306. Le projet consiste en la création d'un plateau surélevé avec cheminement piéton.

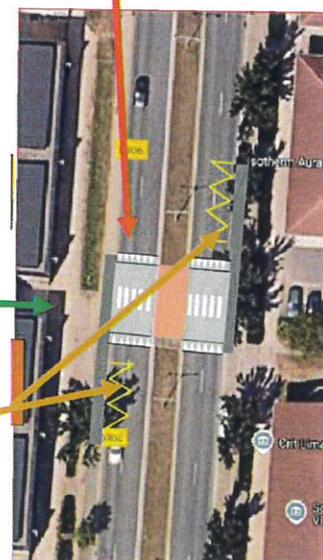


Entrée du Campus du Martelet

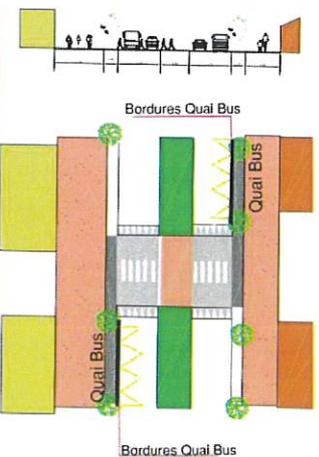
Projet d'aménagement

Entrée du Campus du Martelet

Arrêts de bus



PROJET



**COÛT ESTIMATIF DES AMENAGEMENTS DE VOIRIE DE SECURISATION DES USAGERS**

Ingénierie	5 744 € HT
Aménagement de la zone de rencontre	77 160 € HT
Aménagement d'un passage piéton protégé	38 580 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>121 484 € HT</b>

**PLAN DE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS DE VOIRIE DE SECURISATION DES USAGERS**

<b>Financeurs</b>	<b>Subvention Sollicitée</b>	<b>Taux intervention</b>
Conseil Départemental	60 742 €	50 %
Autofinancement (Commune de Limas)	60 742 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>121 484 €</b>	<b>100 %</b>